



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 18 juillet 2022

### GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

#### Mesures nouvelles à compter du mardi 19 juillet 2022 à 08h :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Boutonne supra	<b>Crise</b> Interdiction <b>totale</b> des prélèvements pour l'irrigation

#### Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
COGESTEAU	Né	<b>Alerte renforcée</b> volume hebdomadaire limité à 5 % du volume autorisé estival
	Aume-Couture	<b>Mesures préventives</b> volume hebdomadaire à 6 % du volume autorisé estival + interdiction des prélèvements pour l'irrigation du samedi 08h au lundi 08h
SAINTONGE	Arnoult	<b>Mesures préventives</b> interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 12h à 19h
	Seudre aval et moyenne Charente aval Bruant Seugne	<b>Alerte</b> volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + <b>mesures préventives</b> interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 09h à 19h

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Gères-Devisé	<b>Alerte renforcée</b> volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + <b>mesures préventives</b> interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 09h à 19h
	Antenne-Rouzille	<b>Alerte</b> le volume hebdomadaire est limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin <b>(volume estival)</b>
DORDOGNE	Isle bassin aval	<b>Alerte renforcée</b> interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche
EPMP	Marais Sèvre Niortaise (MP 5,3)	<b>Alerte</b> Réduction de 50 % du volume fractionné à la semaine
	Curé, marais Nord Aunis et Mignon-Courance	<b>Alerte renforcée</b> interdiction des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

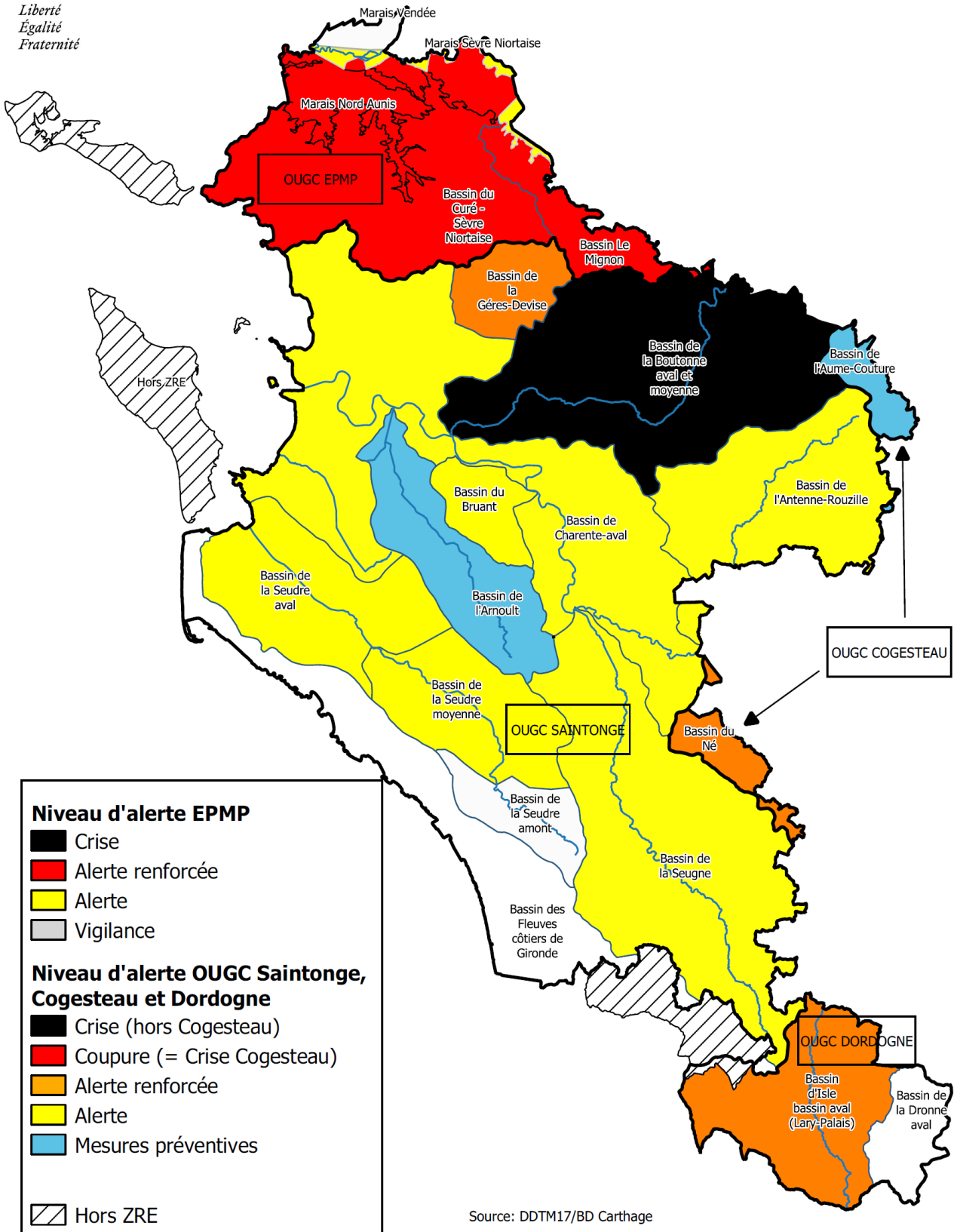
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 19 juillet 2022



### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)